

inconnu a préféré mentionner le nom de Iso'dad. Dans les deux passages en question, il s'agit de commentaires sans grande importance. Le premier, assez intéressant, rappelle que lorsque Joseph fit asseoir le premier né de ses frères selon son droit d'aînesse, et le cadet selon son âge, « les hommes se regardaient les uns les autres avec étonnement ». Iso'dad, s'appuyant sur Théodore, estime que ces hommes étaient les Egyptiens, mais il cite aussi « les autres » (sans doute des Juifs) qui pensent que ces hommes étaient les frères. Mais les Egyptiens présents se seraient difficilement émerveillés de la grande sagesse de Joseph, puisqu'ils savaient comment il avait interprété les songes énigmatiques de Pharaon, la manière dont il avait sauvé l'Egypte de la famine, et quelle avait été sa destinée prodigieuse. En toute hypothèse, les Egyptiens ne pouvaient certainement pas connaître l'âge des frères de Joseph, mais ceux-ci, qui seuls connaissaient leur âge respectif, avaient assurément motif de s'étonner devant la révélation que leur en faisait un Egyptien qu'ils n'avaient jamais vu.

Il n'est pas douteux que Iso'dad est un très savant commentateur. Il a recours à toutes les versions grecques, aux Pères apostoliques et aux auteurs scientifiques. Mais un commentaire n'est pas une estrade d'où l'on puisse exhiber sa science, ni prononcer un sermon si sincère fut-il. Un commentaire, c'est l'effort d'expliquer un auteur à des lecteurs, brièvement et directement. Et, si cette vue est juste, notre auteur inconnu est de loin supérieur à Iso'dad. Avec une réelle intuition et une intelligence vigoureuse, il déroule une trop longue page de Iso'dad, en tire une phrase clef, et offre la substance de la note de l'évêque, brièvement, mais efficacement. Sa tâche était difficile. Il a emprunté à Iso'dad, cité les grands exégètes syriens, et encore trouvé le moyen d'introduire ses propres observations, la matière de sa propre science, dans une œuvre dont la beauté littéraire, la forte éloquence et les formules saisissantes sont caractéristiques de ce grand exégète.

Londres,

A. LEVENE.

LES ORDINATIONS DANS LE PONTIFICAL CHALDEEN

Le Pontifical chaldéen, édité à Rome en 1957, présente douze cérémonies d'ordination. La question qui se pose ici, comme d'ailleurs pour toutes les ordinations de toutes les Eglises, est celle-ci : toutes ces cérémonies ont-elles une même valeur ? ou faut-il distinguer, parmi elles, des rites majeurs et des rites mineurs, des rites principaux et des rites secondaires ; disons le mot : des rites sacramentels, au sens strict, et des rites non-sacramentels ?

Voici d'abord la liste des douze cérémonies :

1°) ordination des lecteurs ; 2°) ordination des sous-diacares ; 3°) ordination des diaires ; 4°) ordination des prêtres ; 5°) ordination du chorévêque ; 6°) ordination de l'archidiacre ; 7°) ordination de l'archidiacre du patriarche ; 8°) ordination de l'évêque ; 9°) confirmation de l'évêque par le patriarche ; 10°) transfert de l'évêque ; 11°) ordination du métropolitain ; 12°) ordination du patriarche.

Entre le rite de l'ordination de l'archidiacre et celui de l'ordination de l'archidiacre patriarchal, la différence est purement accidentelle. De même, la confirmation de l'évêque et le transfert de l'évêque ne sont pas de vraies ordinations ; mais comme nous pouvons y trouver quelque élément de solution à notre question, nous les inclurons dans notre recherche.

Chez les Chaldéens, comme chez les Syriens, il y a des auteurs qui distinguaient neuf degrés dans le sacerdoce ; ils ne pouvaient manquer de les comparer avec les neuf chœurs des anges, même si, dans cette comparaison, ils ne s'accordaient pas toujours entre eux. D'ailleurs,

nous entendons des voix qui protestent contre une telle comparaison : il ne convient pas de mettre sur le même pied les anges et les prêtres, ceux-ci sont beaucoup plus élevés que ceux-là¹.

D'autres, en Occident comme en Orient, ont voulu croire que Notre-Seigneur a personnellement institué, et exercé, chacune des différentes ordinations : les Pontificaux chaldéens manuscrits donnent les listes suivantes :

Explication des Ordres sacrés selon la vie du Christ et des Apôtres :

Il fut d'abord *lecteur* quand il reçut le livre et le lut dans la synagogue (*Luc*, 12 : 1). Il fut *sous-diacre* quand, avec des cordes, il fabriqua un fouet et chassa du temple acheteurs et vendeurs (*Math.*, 21 : 12). Il fut *diacre* quand il versa l'eau dans le bassin et lava les pieds de ses disciples (*Jean*, 13 : 5). Il voulut exercer ces trois ordres parce qu'il voulut observer l'Ancien Testament. Il fut *prêtre* quand il rompit son corps et son sang et les donna à ses disciples (*Math.*, 26 : 26). Il fut *périodeute* quand il dit à ses disciples : « Je vous laisse la paix, etc... » (*Jean*, 14 : 27). Il fut *chorévêque* quand il dit à ses disciples pendant sa prière : « Père, sanctifiez-les dans votre vérité » (*Jean*, 17 : 27). Sachez, frère, que ces degrés se donnent sans l'imposition des mains, mais seulement selon le précepte du métropolitain ou du Catholico. Il fut *évêque* quand il ressuscita du tombeau, vint chez ses disciples et leur dit : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur terre » (*Math.*, 28 : 18), et quand il souffla sur eux et dit : « Recevez le Saint-Esprit » (*Jean*, 20 : 22). Il fut *métropolitain* quand il apparut au lac de Tibériade et dit à Pierre : « Pais mes agneaux, pais mes brebis » (*Jean*, 21 : 15). Il fut *catholico* quand, levant les mains, il les bénit et, se séparant d'eux, monta au ciel (*Luc*, 24 : 50). Il fut *patriarche* quand il envoya l'Esprit sur ses disciples au cénacle (*Actes*, 2 : 1).

Ensuite, l'imposition des mains faite par Notre Seigneur.

D'abord furent ordonnés des *lecteurs* quand il élut parmi eux les douze et les soixante-dix (*Luc*, 6 : 13 ; et 10 : 1) ; des sous-diaca, quand il les envoya deux par deux (*Marc*, 6 : 7) ; des *diaca*, quand il lava leurs pieds (*Jean*, 13 : 5) ; des *prêtres*, quand il leur enseigna la fraction de son corps et de son sang (*Math.*, 26 : 26). Il les fit *évêques* quand il sortit du tombeau et vint à eux au cénacle (*Jean*, 20 : 1). Il en fit des *métropolitains*, quand il leur apparut au lac de Tibériade (*Jean*, 20 : 1). Ils devinrent *catholicos* quand il les bénit au moment de son ascension. Ils devinrent *patriarches* quand il leur envoya le Paraclet au cénacle (*Actes*, 2 : 1).

Les auteurs sérieux n'ont évidemment pas tenu compte de ces pieuses considérations et s'en sont tenus aux trois principales ordinations. Ainsi, explicitement, Bar Hebreus et Bar Sakkō (13^e s.) chez les Syriens, Iso'dad de Merv (IX^e s.) et Timothée II (XIII^e s.) chez les Nestoriens, ne veulent reconnaître que trois vraies ordinations : diaconat, sacerdoce et épiscopat.

Mais est-il possible de distinguer *rithuellement* ces trois ordinations de toutes les autres ? Pour ce faire nous disposons, me semble-t-il, des quatre critères suivants : 1°) L'attitude corporelle du candidat, debout ou à genoux. Sur ce point, nous avons déjà le témoignage du Ps. Denys l'Aréopagite : le diacre, à un genou ; le prêtre à deux genoux ; et il explique le sens et la diversité de ces genouflexions. (*Migne*, *P.G.*, t. 3, col. 510 et 515). Au XV^e s., Syméon de Thessalonique reprend encore les enseignements de cette tradition conservée aussi chez les Byzantins (*Migne*, *P.G.*, t. 155, col. 367 et 388). — 2°) L'imposition de la main droite de l'évêque sur la tête du candidat. Chez les Chaldéens, l'évêque n'impose que la main droite, tandis qu'il tient la main gauche en forme de supplication, c'est-à-dire, qu'il avance un peu le bras plié, ouvrant le creux de la main vers le ciel. — 3°) L'invocation au Saint-Esprit. Il ne s'agit pas de n'importe quelle prière adressée au Saint-Esprit, mais de celle qui accompagne l'imposition de la main et demande la venue du Paraclet, venue qui

1. On se renseignera facilement sur les auteurs nestoriens et jacobites qui ont écrit sur les sacrements et leurs rites dans les deux livres du P. W. de Vries S. J., *Sakramententheologie bei den Nestorianern*, Rome 1947, p. 119-145. *Sakramententheologie bei den syrischen Monophysiten*, Rome 1940, p. 222-243.

apporte un don stable et non seulement une force spirituelle transitoire qui aide à remplir certaines fonctions attachées à un ordre ou à une dignité. — 4°) La consécration sur le front de l'ordonné. Elle a lieu après les prières de l'ordination et après la vestition, pendant que l'évêque prononce une formule déclarative : « Un tel a été choisi, confirmé, pleinement consacré pour tel ministère ecclésiastique et pour accomplir telle et telle fonction au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour toujours ».

Comme ces critères ne se retrouvent pas de manière égale dans toutes les ordinations, ils nous donneront des indications pour résoudre notre question.

Entre l'ordination des lecteurs et celle des sous-diacres, aucun de nos critères ne pose une différence. Le candidat se tient debout, mais hors du sanctuaire ; aujourd'hui, l'évêque lui impose la main ; cela étonne parce que ‘Abdissé’ et Timothée II témoignent d'un usage contraire ; d'ailleurs, ces deux ordinations ne comportent ni invocation au Saint-Esprit ni consécration.

L'ordination du diaire a lieu à l'intérieur du sanctuaire ; le candidat plie le genou droit signifiant par là, qu'il reçoit un seul talent, celui de servir, d'être ministre. Pendant les prières d'ordination, il couvrira ses oreilles de ses mains, relevant les doigts qui sont près du pouce. Pourquoi ce geste ? Les auteurs, comme le pontifical, sont muets à ce sujet, et sa signification m'échappe. L'évêque impose la main, invoque le Saint-Esprit sur le candidat et lui signe le front.

L'ordination du prêtre présente les mêmes traits. Ici cependant, le candidat se met sur les deux genoux parce qu'il reçoit deux talents, celui de baptiser et celui de distribuer l'eucharistie. Il met les mains sur ses yeux, tenant la tête un peu inclinée.

Le Chorévêque et l'archidiacre se mettront aussi à genoux, mais le pontifical ne dit pas qu'ils se couvriront les yeux de leurs mains. Pas d'imposition de main de l'évêque, pas d'invocation au Saint-Esprit, mais bien la consécration sur le front.

Le candidat évêque se tient debout, sans doute un peu incliné, parce que l'évêgeiaire sera placé sur son dos. Evidemment, l'ordinant impose la main, invoque le Saint-Esprit et signe le front.

Lorsque l'évêque déjà ordonné va se présenter au patriarche pour recevoir la confirmation, il reste debout, mais on ne lit pas d'évangile et on n'impose pas le livre sur son dos. La première prière comporte une invocation au Saint-Esprit, mais il n'est pas dit explicitement qu'elle soit accompagnée d'une imposition de la main. C'est cependant probable, parce que la prière ne diffère guère de celle qui est prononcée sur le candidat évêque, et que pour la deuxième prière, elle est prescrite. Mais la consécration lui est refusée parce que, dit le pontifical, il l'a déjà reçue du métropolitain.

La cérémonie du transfert d'un évêque d'un diocèse à un autre ne comporte ni imposition de la main, ni invocation du Saint-Esprit, mais bien, contrairement à la cérémonie précédente, la consécration sur le front. De l'évangile, on ne parle pas.

L'ordination du métropolitain et celle du patriarche comprennent les mêmes caractères distinctifs que celle de l'évêque. Il n'est pas dit explicitement qu'on dépose l'évangile sur leur dos, mais c'est probable puisqu'une lecture de l'évangile précède l'ordination. On peut s'étonner à juste titre de voir se répéter, sur le métropolitain et sur le patriarche, l'imposition de la main, puisque nous supposons les candidats déjà évêques. De fait, il en arrive ainsi d'ordinaire chez les catholiques ; mais autrefois, et chez les dissidents encore aujourd'hui, le candidat à ces hautes charges n'est pas encore évêque, et il se peut qu'il ne soit pas même prêtre. L'histoire nous apprend que plusieurs papes ont été élus pour monter sur le siège romain, alors qu'ils n'étaient que diaires.

De cet exposé, il faut conclure que le lectorat et le sous-diaconat ne peuvent pas être comptés parmi les ordres majeurs, pas même peut-être, parmi les ordres sacrément, puisque la prière récitée par l'évêque sur eux ne comprend pas l'invocation du Saint-Esprit ; le doute reste

permis, parce que le pontifical, dans tous les manuscrits connus (ils remontent au XV^e-XVI^e s.), prescrit l'imposition de la main. Le diaconat est déjà un ordre majeur ; son ordination se distingue rituellement de celle du presbytérat, uniquement par l'attitude du candidat qui ne plie qu'un genou, tandis que le prêtre plie les deux genoux. Comme le chœrevêque et l'archidiacre se mettent aussi à deux genoux, ils montrent par là qu'ils appartiennent au même degré que le prêtre. Le candidat évêque, lui, se tient debout et reçoit cinq talents, ajoutant à ceux du diaire et du prêtre celui d'ordonner et celui de consacrer les autels. Les cérémonies de la confirmation de l'évêque et de son transfert ne constituent certainement pas une nouvelle ordination, quoique, pour la première, l'invocation du Saint-Esprit, accompagnée d'une imposition de la main, ne semble pas lui manquer ; pourtant, le ps. Georges d'Arbèles interdisait formellement cette imposition de la main. Enfin, l'ordination du métropolitain et celle du patriarche n'apportent aucun élément nouveau qui, rituellement, les différencie de celle de l'évêque.

En somme, les rites d'ordination distinguent nettement seulement trois ordres majeurs : le diaconat, le presbytérat et l'épiscopat.

Une comparaison avec les rites d'ordination des autres Eglises ne ferait probablement que confirmer cette conclusion.

On pourrait, cependant, reprocher à cette petite recherche d'avoir omis, parmi les critères, le contenu des prières d'ordination. Un examen approfondi de ces prières pourrait être instructif si on maintient une distinction nette entre « ordre » et les fonctions qui sont confiées à telle ou telle dignité. Pour faciliter cette étude, nous donnerons ici une traduction de ces prières.

Une remarque préliminaire s'impose : la très ancienne invocation : « La grâce divine... » n'est pas une prière d'ordination chez les Chaldéens ; elle est bien plus une prière que l'évêque ordinant prononce pour lui-même : « Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui en tout temps supplée à nos insuffisances, avec le bon vouloir de

Dieu le Père, et avec la force du Saint-Esprit, soit toujours avec nous et accomplisse par mes faibles mains ce ministère redoutable et sublime pour le salut de nos âmes, maintenant et toujours et dans le siècle des siècles. Amen. »

Alphonse RAES, S. J.

Ordination des Lecteurs

(Pontifical, p. 115). *L'évêque récite à voix basse cette bénédiction pendant qu'il impose sa main droite sur leur tête :*

Sanctifie tes serviteurs ici présents, Seigneur fort et tout puissant, et choisis-les par un choix exceptionnel dans l'abondance de ta grâce, et dans ta miséricorde rends-les tels, qu'on puisse leur confier la lecture des Livres saints et des paroles divines, devant ton peuple élu, dans ta sainte Eglise. Qu'ils se conservent sans tache, tous les jours de leur vie, par la grâce et la miséricorde de ton Fils unique ; à Lui, à Toi et au Saint-Esprit, nous adressons gloire et honneur, louange et adoration ; élèvent la voix : maintenant et toujours et dans le siècle des siècles. Amen.

Ordination des Sous-Diacres

(P. 117). *L'évêque dit cette prière sur les sous-diacres pendant qu'il impose la main droite sur eux et étend la main gauche :*

Jette ton regard sur tes serviteurs ici présents, Seigneur Dieu fort et tout puissant, choisis-les par un choix très saint dans l'abondance de ta grâce, et dans ta misé-

ricorde rends-les tels qu'ils portent secours aux besoins qui se manifestent dans ta sainte Eglise. Donne-leur, Seigneur, dans ta bienveillance, de te servir sans tache, avec un cœur pur et une conscience droite. Que la connaissance qu'ils ont de toi rende en eux toute vertu parfaite, par la grâce et la miséricorde de ton Fils unique, etc...

Ordination des Diaires

(P. 134). *L'évêque dit cette « ghanta », c'est-à-dire, cette formule d'ordination des diaires, des prêtres, des évêques et des métropolitains, en imposant sa main droite sur la tête de celui qui est ordonné, en étendant la main gauche en forme de supplication :*

Il dit à voix basse : O notre Dieu bon et notre Roi plein de miséricorde, qui es riche en indulgence et dont la clémence est débordante ! Toi, Seigneur, dans ta bonté ineffable, Tu m'as établi médiateur de tes dons divins dans ta sainte Eglise pour que je donne en ton nom, aux ministres de tes saints mystères, les talents du ministère spirituel, et (que je les donne) selon la tradition apostolique, Seigneur, qui est arrivée jusqu'à nous par l'impession rituelle de la main. Voici que nous te présentons ces serviteurs, afin qu'ils soient choisis comme diaires dans ta sainte Eglise. Et nous tous nous prions pour eux : que la grâce du Saint-Esprit vienne sur eux, les rende parfaitement aptes pour l'œuvre du ministère pour lequel ils sont présentés, par la grâce et la miséricorde de ton Fils unique, etc...

(P. 135) *L'évêque en disant cette « ordination » des diaires, impose la main droite sur leur tête et étend la main gauche en forme de supplication.*

Il dit à voix basse : O Seigneur, Dieu fort et tout puissant, saint et glorieux, qui gardes ton alliance, ta faveur et ta fidélité à ceux qui te craignent et observent tes commandements ! Tu as donné, dans ta bonté, à tous

les hommes, de connaître la vérité, en manifestant dans la chair ton Fils unique Notre Seigneur Jésus-Christ. Tu as rassemblé ton Eglise sainte et as établi en elle des prophètes, des apôtres, des prêtres, des docteurs pour la formation des fidèles, et as établi en elle aussi des diaires pieux pour administrer tes saints et glorieux mystères. Comme tu as choisi Etienne et ses compagnons, maintenant aussi, Seigneur, dans ta miséricorde, donne à ces serviteurs la grâce du Saint-Esprit, afin qu'ils soient des diaires élus dans ta sainte Eglise, servent à ton saint antel avec un cœur pur et une conscience droite, brillent par les œuvres justes en administrant tes mystères vivifiants et divins, et qu'ils méritent de recevoir de toi les biens du ciel au jour de la rétribution, pour ce ministère pur et saint qu'ils exercent devant toi, par la grâce et la miséricorde de ton Fils unique, etc...

Ordination des Prêtres

(P. 156). *L'évêque récite l'« ordination », en imposant la main, etc. : Dieu bon et Roi plein de miséricorde, etc. (comme à l'ordination des diaires *mutatis mutandis*).*

(P. 158). *L'évêque récite à voix basse cette prière des prêtres en imposant sa main droite sur leur tête en étendant la main gauche :*

O Seigneur, Dieu fort et tout puissant, créateur du ciel et de la terre et de tout ce qu'ils contiennent. Tu as rassemblé ta sainte Eglise et as établi en elle des prophètes, des apôtres, des docteurs et des prêtres pour la formation des fidèles, pour l'œuvre du ministère et pour l'édification du corps ecclésiastique. Toi donc, Dieu grand des armées, Roi de tous les siècles, jette maintenant aussi un regard sur ces serviteurs et choisis-les par un choix saint par la descendance du Saint-Esprit ; donne-leur une parole de vérité lorsqu'ils ouvriront la bouche et choisis-les pour le sacerdoce, Seigneur Dieu puissant, afin qu'ils

posent leurs mains sur les malades et les guérissent, qu'avec un cœur pur et une conscience droite ils fassent leur service au saint autel en t'offrant l'oblation des prières et le sacrifice de louange dans ta sainte Eglise ; que par la force de ton don ils sanctifient le sein (= le bassin du baptistère) propitiatoire pour la génération sacramentelle de ceux que ta grâce appelle à devenir des fils adoptifs de ta majesté ; qu'ils absolvrent ton peuple ; que par leurs œuvres justes aussi ils honorent les fils de la sainte Eglise catholique pour la gloire de ton Nom ; ainsi, à cause du ministère qu'ils auront exercé avec pureté devant Toi, qu'ils puissent se tenir le front haut dans le monde nouveau et se présenter avec assurance devant le tribunal redoutable de ta majesté, par la grâce et la miséricorde de ton Fils unique, etc.

Ordination du Chorévêque

(P. 172). *L'évêque lui commande de se mettre à genoux et dit :*

Seigneur Dieu puissant, tiennes est la sainte Eglise catholique, parce que, par la grande passion de ton Christ, Tu as racheté les brebis de ton troupeau. De la grâce du Saint-Esprit, qui t'est consubstantiel dans ta divinité glorieuse, découlent les ordinations successives du véritable sacerdoce ; et dans ta bienveillance, Seigneur, tu as voulu faire de la petitesse de notre faible nature des membres proéminents dans le grand corps de la sainte Eglise catholique et que nous administriions des secours spirituels aux âmes des fidèles. Toi donc, Seigneur, répands sur ton serviteur ta grâce, ta miséricorde et ta bienveillance tous les jours de sa vie, maintenant, etc.

(P. 173). *L'évêque dit sur lui :*

La force divine qui accompagna les bienheureux apôtres quand le Christ glorieux les envoya en tout lieu et toute cité et leur donna le pouvoir de guérir toute ma-

ladie, de chasser les esprits impurs, et d'attirer et d'incliner toutes les intelligences à la connaissance intime de l'évangile bénî, qu'elle soit avec toi dans l'accomplissement de toute œuvre bonne tous les jours de ta vie. Amen. — Que les prières, les demandes et la supplication que tu offres au Père, au Fils et au Saint-Esprit, Trinité mystérieuse, pour toi et pour tous ceux qui recourent à Dieu par ton intermédiaire, obtiennent le secours, le salut, la santé pour être guéris, selon le bon plaisir de la Trinité glorieuse que tu prêches et enseignes. Amen — Que demeure avec toi cette bénédiction parfaite que tu as reçue aujourd'hui devant le Seigneur, devant son autel et devant toute l'assemblée des prêtres, des diacres et des fidèles, pour être délivré des tentations, pour être exempt de fautes, pour pacifier ceux qui sont irrités, réunir ceux qui sont séparés, et amener à la crainte de Dieu tous les hommes qui se sont éloignés de lui ; et ainsi pour tout ce qui t'a été donné par la grâce de Dieu le Père, de son Fils unique et du Saint-Esprit, nature divine, non créée, rends leur gloire et honneur, louange et adoration, puissance et exaltation, maintenant, etc.

Ordination de l'Archidiacre

L'évêque prie : Seigneur Dieu puissant, tiennes est la sainte Eglise... Cf. l'Ordination du Chorévêque.

(P. 183). *L'évêque dit :*

TréSOR qui enrichis ceux qui en prennent ; avec la grande richesse de ta bénignité et avec ta sagesse s'enrichissent tous les êtres raisonnables, qu'ils soient visibles ou invisibles ; Saint qui, par ta sainteté, sanctifies ceux qui se sanctifient, sanctifie, Seigneur, aussi maintenant ton serviteur qui a été choisi pour la fonction de l'archidiacre, afin qu'il soit le chef des prêtres du diocèse N. ; qu'il fasse et accomplisse ce qui est commandé par nous et qu'il te serve dans la chasteté et la sainteté. Répands

ta grâce sur lui et sur ton peuple d'ici et d'ailleurs, maintenant, etc.

Ordination de l'Évêque

(P. 215). *L'évêque dit cette prière, en imposant la main droite et en étendant la main gauche :*

Dieu bon et Roi de miséricorde... Cf. l'*Ordination des diaçres, mutatis mutandis.*

(P. 216). *L'évêque récite l'« imposition de la main » suivie à voix basse, en imposant la main droite sur la tête et en étendant la main gauche en forme de supplication :*

Dieu grand, qui existes depuis l'éternité, qui connais les choses cachées, qui as tout créé par la force de ta Parole et tiens et conduis tout par un signe tranquille et doux de ta volonté, qui en tout temps nous accordes plus que ce que nous demandons ou pensons, selon ta puissance qui agit en nous ; Toi qui, par le sang précieux de ton Fils bien aimé Notre Seigneur Jésus-Christ, as acquis ton Eglise et as établi en elle des apôtres, des prophètes, des docteurs et des prêtres qui font croître la connaissance de la vérité que ton Fils unique a communiquée au genre humain ; Toi, Seigneur, aussi maintenant fais luire ta face sur ce serviteur et fais un saint choix par l'onction du Saint-Esprit afin qu'il te soit un prêtre parfait, imitateur du véritable grand-prêtre qui a donné sa vie pour nous. Confirme-le par Le Saint-Esprit dans ce ministère auquel il accède. Toi, Dieu, Père de vérité, saint et glorieux, accorde lui de paitre tes troupeaux avec un cœur droit ; que sa langue prêche la parole de l'orthodoxie ; qu'il soit une lumière pour ceux qui sont assis dans les ténèbres, un guide pour les insensés et un maître pour les enfants et les gens simples. Revêtez-le, Seigneur, de la force d'en haut, afin qu'il puisse lier et délier sur terre et au ciel ; que par l'imposition de la main les malades guérissent, et

que par lui en ton Nom s'accomplissent des merveilles pour l'honneur de ta divinité glorieuse ; que par le pouvoir du don que tu lui as accordé, il ordonne des prêtres, des diaçres, des sous-diaçres, des lecteurs et des diaconesses en vue du ministère de ta sainte Eglise ; qu'il rassemble et fasse croître ton peuple et les brebis de ton troupeau ; qu'il rende parfaites, dans la crainte de Dieu et la chasteté, les âmes qui lui sont confiées ; qu'il se tienne avec assurance devant ton tribunal redoutable, et mérite de recevoir de Toi cette récompense que Tu as promise aux économies diligents, par la grâce et la miséricorde de ton Fils unique ; à Toi, à Lui et au Saint-Esprit nous adressons gloire et honneur, louange et adoration, etc.

La confirmation de l'Évêque

(P. 228). *L'évêque récite : Dieu bon et Roi plein de miséricorde... ; Il faut changer : « voici que nous Te présentons » par : « voici que nous confirmons ».*

(P. 229). *L'évêque récite cette bénédiction de la confirmation, en imposant sa main droite sur la tête [du confirmé] :*

Il dit à voix basse : La grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ et l'amour de Dieu le Père et la communion du Saint-Esprit dans laquelle sont contenus et d'où découlent tous les ordres vénérables et excellents du ministère ecclésiastique, et par laquelle sont donnés et confirmés les degrés du sacerdoce, que cette grâce te parachève par le don du pontificat que tu as reçu et soit confirmée en toi par la miséricorde divine. Que ce don te procure la confiance devant le tribunal redoutable du Christ, et l'assurance avec laquelle les économes bons et diligents s'avancent pour accueillir le grand pasteur du troupeau, le pasteur des pasteurs, Jésus-Christ Notre Seigneur, l'édition de l'Eglise de Dieu et la gloire de son Nom saint et glorieux ; il élève la voix : maintenant, etc.

Le transfert de l'Évêque

(P. 233). *D'évêque récite cette prière du transfert d'un évêque d'un siège à un autre :*

Seigneur Dieu puissant, qui domines tout, de qui, en qui, par qui toutes choses existent, qui tiens et gouvernes tout par ta volonté, faisant des miracles et des merveilles en tout temps à qui tu veux ! Toi, Seigneur, qui as choisi ce serviteur au début et l'as destiné à la ville N. comme évêque, mais qui maintenant, dans tes jugements incompréhensibles et inscrutables, as décidé de le changer de place, nous Te demandons en gémissant et nous te supplions avec une demande plaintive qu'il puisse conserver le pouvoir et l'honneur qu'il avait déjà auparavant pour gouverner tes brebis et tes agneaux et tes agnelles avec justice et droiture, par la grâce et la miséricorde de ton Fils unique, etc.

(P. 234). *Le Patriarche récite cette « ordination » du transfert des évêques, composée par Mar 'Abdiqo*, Catholicois :*

Dieu, qui existes depuis l'éternité, source de tous les dons, d'où jaillissent toutes les münificences et tous les biens, Dieu des dieux et Seigneur des seigneurs, Toi, Seigneur, qui domines tout, qui tiens tout et gouvernes tout, qui connais tout et aimes tout, qui régis tout et administres tout, qui domines tout et as pitié de toutes les créatures, que personne ne peut reprendre et à qui personne ne peut dire : que faistu ? Tu es généreux dans toutes tes bontés et répands tous tes biensfaits et tous tes secours, et ne refuses le bienfait de ta miséricorde à aucun de ceux qui le demandent. Toi, Seigneur, Tu as enrichi ton Eglise, rachetée par le sang de ton Fils bien-aimé, Notre Seigneur Jésus-Christ, par l'abondante effusion de tes dons : il a remis les clefs du royaume céleste dans les mains de ses apôtres, il a confié le pouvoir sur terre et au ciel à ceux qui suivent les traces de ceux-ci, à telle enseigne que tout ce qu'ils lient ou délient sur terre est

lié ou délié au ciel, et scellé et confirmé par son « amen », il a promis par ses saintes paroles d'être avec eux et avec nous tous les jours de ce siècle, et partout où deux ou trois sont réunis en son nom, d'être avec eux et parmi eux pour les aider et les secourir, pour accéder à leurs demandes, pour faire ce qui est utile et convenable à la sustentation de leur vie. Toi, Seigneur, Seigneur des Ché-rubins et des Séraphins, réalise la promesse que Tu nous as faite, aussi maintenant à nous qui sommes ici réunis en ton nom et avons confiance en ta miséricorde, qui invoquons ton saint nom avec un cœur sincère, une foi confiante et des intentions pures. Nous Te demandons et nous supplions ta majesté d'étendre la main droite de ta miséricorde sur ce serviteur que le sort, dirigé par Toi, a voulu qu'il gouverne ta sainte Eglise dans la ville N., et qu'il exerce là tout le pouvoir épiscopal qu'il a déjà reçu, devenu évêque, par le don du Saint-Esprit dans la chirotonie ecclésiastique déjà conférée avant nous. Seigneur, Notre Dieu, que ton secours miséricordieux l'accompagne, ce secours dont Tu as fait accompagner Sahl et Barnabé, Mathias qui prit la place de Judas, et Silas qui prit la place de Marc, le Saint-Esprit le permettant ainsi. Fais resplendir sa doctrine dans ton Eglise comme celle des bienheureux Pères, comme Tu as fait briller celle de saint Grégoire le théologien lorsqu'il fut transféré de Nazianze à Constantinople. Donne lui force et pouvoir ; sois son pasteur, son chef, son guide, son patron dans son gouvernement, ses affaires et son administration. Aide-le, Seigneur, dans ta miséricorde, comme Tu as aidé saint Mélétios lorsqu'il fut transféré de Sébaste à Antioche de Syrie. Encourage-le dans son office pastoral comme Tu as fait triompher Dosithée qui transféra Alexandre d'Antioche de Séleucie à Tarse en Cilicie, et Phryghios lorsqu'il fut transféré de Patras à Corinthe, et cet Alexandre le grand qui, à la suite d'une révélation divine, fut transféré de la Cappadoce à la sainte cité de Jérusalem. Oui, Seigneur notre Dieu, couvre sa tête du casque du salut, mets dans ses mains le glaive de l'Esprit Saint qui est la parole de Dieu ; confirme, Seigneur, son élection, fais briller son gouvernement ; enseigne lui la simplicité ; encourage sa pusillanimité ; secousses sa faiblesse et fortifie le bâton de son office pas-

total. Donne lui, Seigneur, la force et le pouvoir de gouverner ton Eglise avec vigilance, de conduire ton peuple avec sollicitude, de pâtrir tes brebis et tes agneaux avec mansuetude et douceur, de nourrir les orthodoxes avec sa doctrine, de soigner les malades par ses prières, de réconforter les découragés par des paroles saines, de chercher à faire revenir ceux qui se sont éloignés du bercail, par des admonitions, d'attirer par sa doctrine toutes les intelligences à écouter la vérité et à rendre parfaites en modestie, pureté et piété toutes les âmes confiées à ses soins de pasteur. Donne lui de se tenir avec assurance devant ton tribunal redoutable, et de mériter de recevoir la récompense promise aux économes diligents, par la grâce et la miséricorde de ton Fils unique, etc.

Ordination du Métropolitain

(P. 245). *L'évêque récite cette prière, en imposant la main droite et en étendant la main gauche :*

O notre Dieu bon et notre Roi plein de miséricorde... Cf. *Ordination des Diaçres. Mais on dira* : « ...afin qu'il soit élu métropolitain dans la sainte Eglise de la ville N... »

(P. 246). *L'évêque récite cette prière... :*

Dieu grand, qui existes depuis l'éternité... Cf. *Ordination de l'évêque. Mais après* : « ...diaconesses en vue du ministère de ta sainte Eglise », il faut ajouter : « et que par son intervention soit pourvu au statut du Père commun à toute la communauté, à l'Eglise de Dieu, après son départ de ce monde selon la volonté divine ».

Ordination du Patriarche

(P. 306). *Pendant que le premier des Métropolitains impose la main droite sur la tête du Catholicos, les autres*

Métropolitains mettent leur main droite sur son corps et les évêques étendent leur main. Ils récitent cette « ordination » :

O notre Dieu bon et bienfaiteur, riche d'une miséricorde sans mesure et débordant de la clémence propre à Ta divinité ! Toi, Seigneur, dans ta bonté ineffable Tu nous as établis médiateurs de tes dons divins et célestes, accordés par le secours de ta majesté et concédés à nos faibles mains pour l'aide des hommes et pour la redemptions de tous, dans ta sainte Eglise, ton épouse que tu as fiancée et mariée à ton Fils, la rachetant par la passion de ton Christ, (médiaiteur) selon la tradition apostolique, Seigneur, qui nous a été transmise de génération en génération et est arrivée jusqu'à nous par la chirotonie et par l'imposition de la main liturgique, avec l'agrément et le consentement de la Trinité glorieuse, et par la consécration de nos pieux Pères de l'Occident. Dans cette église de Koké, la mère commune de toutes les Eglises orthodoxes, voici que nous présentons devant ta majesté, Dieu glorieux, adoré de tous, ce serviteur que tu as séparé et choisi pour qu'il soit le Catholicos Patriarche élu de ta sainte Eglise ; et avec le consentement unanime de nous tous, agréable à ta divinité ; et dans le lien de charité et d'honneur, nous tous prions ensemble pour lui : que vienne sur lui la grâce du Saint-Esprit par une venue et une inhabitation divine et le rende parfait, saint, consommé dans l'œuvre éminente de ce ministère grand et élevé pour lequel il est présenté, par la grâce et la miséricorde de ton Fils unique, etc.

(P. 307). *Ils récitent à voix basse cette « ordination » patriarcale :*

Nous aussi, exilés, à qui a été confiée la grande maison de Dieu, qui est la sainte Eglise, par ordre de Dieu Père de la vérité, avec le bon plaisir de son Fils bien-aimé, Notre Seigneur Jésus-Christ, avec le consentement de l'Esprit Paraclet, selon le mandat vivant et immortel par lequel nos saints Pères ont accordé le privilège glorieux du patriarchat à ce saint siège qui est attaché à la grande Eglise de Koké dans les villes de Séleucie et Ctésiphon :

nous nous approchons de Toi, nous aussi, faibles, pauvres et misérables serviteurs, et nous Te demandons en priant et en suppliant que ce privilège spirituel du patriarcat soit gardé, par miséricorde envers lui, à ce chef qui a été élu ; qu'il puisse être assis sur ce saint siège jusqu'au jour de la manifestation de Notre Seigneur Jésus-Christ ; que nous restions avec lui unanimes dans un seul esprit, en accord et sans scission, avec une charité sains feinte, tous les jours de notre vie. Et que le Christ lui-même notre Seigneur préserve ce recteur de toutes les contrariétés et le délivre de toute tribulation ; qu'il puisse prononcer son jugement victorieusement, être aidé aussi par le bras puissant du Seigneur, être armé de la force du Saint-Esprit, afin qu'il ne tombe pas devant les ennemis de la vérité. Oui, Seigneur notre Dieu, garde à ce serviteur le privilège du patriarchat qui vient de Toi et que Tu lui as donné. Garde aussi notre accord avec lui comme le pacte fidèle que Tu as conclu avec Abraham, Isaac et Jacob, et avec toute la sainte Eglise. Amen et amen.

Seigneur, Seigneur, la perfection vient de Toi. Que ta grâce et ton secours miséricordieux soient sur ton Eglise et sur ce peuple que Tu t'es choisi, tous les jours de ce siècle ;

Et le premier des Métropolitains élève la voix et fait le signe de croix sur la tête de l'ordonné, tandis que les autres disent avec lui à voix basse : maintenant et toujours et dans le siècle des siècles. On répond : Amen.

(*Traduction du R. P. A. Raes, S. J.*.)

LES ORDINATIONS DANS LE RITE COPTE

LEURS RELATIONS AVEC LES CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES ET LA TRADITION DE SAINT HIPPOLYTE

(Communication présentée au VI^e Congrès de Liturgie de l'Institut de Théologie Orthodoxe Saint-Serge en juillet 1959.)

Les rites d'ordination des Coptes, comme l'ensemble de leur liturgie, ont été fortement influencés par la Syrie. Durant ces dernières années, deux études ont attiré l'attention sur la parenté qui unissait les formulaires égyptiens à ceux du rite antiochen. Ce fut tout d'abord, le travail très suggestif du P. Hanssens sur les oraisons sacramentelles des ordinations orientales¹, dont nous allons reparler tout de suite, et, il y a deux ans, l'important article de Dom B. Botte, sur la formule d'ordination « la grâce divine » dans les rites orientaux².

Dom Botte y démontre que cette formule, commune aux rites syriens, byzantin et copte, est l'élément le plus ancien du rite d'ordination dans la tradition d'Antioche, attesté déjà chez saint Grégoire de Nazianze³ et saint Jean Chrysostome⁴. C'est dans le seul rite byzantin qu'elle

1. *Orientalia Christiana Periodica*, XVIII (1952), p. 297-318.

2. *L'Orient Syrien*, II (1957), p. 285-296.

3. *Or. 18, 35* ; *P. G. 35*, c. : 1032.

4. *De Sacerd., 4, 1* ; *P. G., 48, c. 662*. On peut y ajouter aussi, dans un contexte identique : *Hom. I, 4* ; *ibid.*, c. 700, cf. *infra*, p. 102.

L'ORIENT
SYRIEN



*Revue trimestrielle d'Etudes et de Recherches
sur les Eglises de langue syriaque,
publiée avec la collaboration
du Centre National de la Recherche Scientifique*

RÉDACTION - ADMINISTRATION
93, AVENUE PAUL-DOUCER, PARIS (XVI^e)

VOLUME V

1960